

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS qu'une consultation publique aura lieu **le 30 juin 2026 à 18h00**, au 629, boul. Perron à Carleton-sur-Mer, pour toute personne intéressée à se faire entendre sur :

589, boulevard Perron : Demande de dérogation mineure qui consiste à autoriser une marge latérale de 2.21 m plutôt que 3.00 m entre un bâtiment principal et la ligne de lot Ouest, ainsi qu'une marge latérale de 0.49 m plutôt que 0.75 m entre une galerie et la ligne de lot Nord-Est;

Les personnes qui désirent obtenir davantage d'information sont invitées à le faire par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com d'ici le 29 juin 2026.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 16^{ÈME} JOUR DE JUIN 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville le 16 juin 2026)